



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

Conseil syndical du 5 Octobre 2016 Compte rendu

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la communauté de communes du Guillestrois le 5 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Pouvoir à MSébastien FINE	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Présent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Présent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Pouvoir à M Max BREMOND	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Absent	Serge LAURENS	Présent

Etaient également présents, Monsieur Jean Pierre LAMIRAL du Conseil de Développement territorial du Pays du Briançonnais-Ecrins-Guillestrois-Queyras, Monsieur Yahia AMMOURA Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et Madame Daphné KHALIFA, directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Le Président remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents

Le Président informe l'assemblée des pouvoirs qui ont été donnés et constate le quorum.

Le Président présente l'ordre du jour.

17h00, la séance est ouverte.

Validation du Procès verbal de la séance du 29 juin 2016

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le Procès verbal de la séance du 29 juin 2016 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil syndical du 29 juin 2016.

Décisions du bureau

Le Président informe le conseil syndical des décisions qui ont été prises le 19 septembre 2016 par le bureau, dans le cadre de sa délégation. Les décisions du bureau sont lues par le Président.

Aucune remarque n'étant faite, le Président remercie l'assemblée.

Administration générale

PETR du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras

Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE

Tél : 04 92 45 50 18 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr

SIRET : 200 052 801 00012

Délibération N° 2016.051 : Règlement intérieur du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ; autorise le président à prendre toutes dispositions nécessaires pour faire appliquer ce règlement.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget & Finances

Délibération N° 2016.052 : Mise en place d'une ligne de trésorerie

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de contracter auprès de la caisse d'épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 60 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées : La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur ; de contracter cette ligne dans les conditions suivantes : Montant : 60 000 Euros. Durée : du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Taux d'intérêt applicable à un tirage EONIA +1,95% ; Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office ; Frais d'ouverture de ligne : 0,25% du montant emprunté ; Commission d'engagement : 0 Euro - Commission de gestion : 0 Euro - Commission de mouvement : 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période - Commission de non-utilisation : 0,25 % de la différence entre l'encours moyen des tirages et le montant de la ligne de trésorerie ; d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du budget, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la caisse d'épargne ; d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du budget, à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.053 : Débat d'orientation budgétaire 2017 du Pôle d'Equilibre Territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et des orientations qui seront affinés d'ici le vote du budget primitif 2017.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Programmes & Projets

Délibération N° 2016.054 : Elu référent Gestion Intégrée des Risques Naturels désignation d'un nouveau suppléant.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de ne pas élire de nouveaux suppléant et décide qu'un titulaire et un suppléant sont suffisants.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016. 055 : Esprit saison : Demande de subvention 2017.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'approuver les déclinaisons financières pour l'année 2017 comme suit :

Dépenses	Recettes
Prestation de service : 12 000 €	FNADT CIMA 40% : 6 000 €
Frais de fonctionnement induits: 3 000 €	Région 40% : 6 000 €
Frais de déplacement : 1 000 €	Autofinancement PETR : 3 000 €
Total 15 000 €	Total 15 000 €

De solliciter les plus hautes subventions possibles auprès de l'Etat et de la Région ; d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers

concernant le projet, de préciser que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2017 ; d'attendre le vote des subventions par les partenaires pour enclencher le projet.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.056 : PAYS 2017 : Animation territoriale et aide à sa mise en place demande de subvention 2017.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	30 000€	Etat	50 000€
Communication	2 500 €	Région	90 000€
Frais déplacement, de restauration, d'hébergement	4 000 €	Autofinancement	19 000€
Dépenses de personnels	121 000 €		
Investissement informatique	1 500€		
TOTAL	159 000 €	TOTAL	159 000 €

De solliciter les plus hautes subventions possibles auprès de l'Etat et de la Région ; d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers concernant le projet ; de préciser que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.057 : ENERGIE : Plan d'actions projets TEPCV 2

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité de porter des actions du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017-2018-2019 en lien avec les thématiques du programme comme suit :

Thématique 1 : Réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments et l'espace public : Suivi de la Formation à la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie

Thématique 2 : Diminution des gaz à effet de serre et pollutions liées aux transports : Information mobilité, énergie : unité mobile du Territoire à Energie Positive et Diagnostic et investissement des nouveaux modes de travail et réunion pour le PETR

Thématique 5 :Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable: Atlas territorial de la biodiversité en lien avec le PNRQ ; Eclairage public et extinction nocturne en lien avec le syndicat d'éclairage public

Thématique 6 : Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux : Défi des familles à énergie positive, à mobilité positive en lien avec l'espace info énergie ; Valorisation des énergies renouvelables du territoire ; route des énergies.

Que ces actions devront être étalées sur les 3 années du programme, De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions ; de continuer d'avoir un poste mutualisé sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras sur cette thématique ; que ces actions sont à prioriser par année ; que ces actions puissent être portées conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras, notamment l'action de réalisation/mise à jour d'un atlas de la biodiversité territoriale ; d'approuver le plan de financement des actions du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les 3 années 2017 2018 2019.

Dépenses		Recettes	
Actions TEPCV 2	360 000€	Fond de financement de la transition énergétique	288 000
		Autofinancement	66 000
TOTAL	360 000€	TOTAL	360 000€

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 18H45.